

26 JANVIER 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 26 janvier 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **JEAN-MARC MALTAIS** et **RÉAL BRUNELLE** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-01-024 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 26 janvier 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-01-025 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 12 janvier 2009

26 JANVIER 2009

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT DIX DOLLARS (1 632 110 \$) pour (A) Réfection des rues - pavage majeur (B) Achat de machineries et véhicules (C) Réorganisation physique des ateliers municipaux (D) Remise à niveau des chemins de gravier (E) Reprofilage des fossés (F) Pavage ententes promoteurs (G) Piste cyclable - Shefford et Adamsville (H) Revêtement de la toiture de la Caserne 3 et (I) Projet santé et sécurité au travail

N.M. 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 958-2009 intitulé: Règlement d'emprunt d'une somme de UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT DIX DOLLARS (1 632 110 \$) pour (A) Réfection des rues - pavage majeur (B) Achat de machineries et véhicules (C) Réorganisation physique des ateliers municipaux (D) Remise à niveau des chemins de gravier (E) Reprofilage des fossés (F) Pavage ententes promoteurs (G) Piste cyclable Shefford - Adamsville (H) Revêtement de la toiture de la Caserne 3 et (I) Projet santé et sécurité au travail

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2009-01-026 7.1.1 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est

2009-01-027 7.1.2 Renouvellement de la marge de crédit de la Ville de Bromont

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

26 JANVIER 2009

7.3 URBANISME

- 2009-01-028 7.3.1 Achat des lots 2 929 980 et 3 444 425 du cadastre officiel du Québec de Madame Monique Pépin (rue Shefford)
- 2009-01-029 7.3.2 Vente des lots 2 929 510 et 2 929 536 du cadastre officiel du Québec à Madame Monique Pépin (rue Shefford)
- 2009-01-030 7.3.3 Acquisition d'une servitude pour des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 3 780 266 du cadastre officiel du Québec (rue Montcalm)
- 2009-01-031 7.3.4 Achat du lot 2 929 954 du cadastre officiel du Québec de Monsieur Marcel Legault (chemin de Gaspé)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2009-01-032 7.7.1 Amendes relatives au service de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables
- 2009-01-033 7.7.2 Évaluation du personnel cadre de la Ville de Bromont

8. DIVERS

- 2009-01-034 8.1 Soutien de la Ville de Bromont à la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2009-01-035 9.1 Programme de retraite progressive

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

26 JANVIER 2009

N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2009-01-036 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-01-024

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 26 janvier 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 5.2 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

26 JANVIER 2009

2009-01-025

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 12 janvier 2009.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SIX CENT TRENTE-
DEUX MILLE CENT DIX DOLLARS (1 632 110 \$) POUR (A)
RÉFECTION DES RUES - PAVAGE MAJEUR (B) ACHAT DE
MACHINERIES ET VÉHICULES (C) RÉORGANISATION PHYSIQUE
DES ATELIERS MUNICIPAUX (D) REMISE À NIVEAU DES CHEMINS
DE GRAVIER (E) REPROFILAGE DES FOSSÉS (F) PAVAGE
ENTENTES PROMOTEURS (G) PISTE CYCLABLE - SHEFFORD ET
ADAMSVILLE (H) REVÊTEMENT DE LA TOITURE DE LA CASERNE
3 ET (I) PROJET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT DIX DOLLARS (1 632 110 \$) pour (A) Réfection des rues - pavage majeur (B) Achat de machineries et véhicules (C) Réorganisation physique des ateliers municipaux (D) Remise à niveau des chemins de gravier (E) Reprofilage des fossés (F) Pavage ententes promoteurs (G) Piste cyclable - Shefford et Adamsville (H) Revêtement de la toiture de la caserne 3 et (I) Projet santé et sécurité au travail.

26 JANVIER 2009

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 958-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT
DIX DOLLARS (1 632 110 \$) POUR (A) RÉFECTION DES RUES -
PAVAGE MAJEUR (B) ACHAT DE MACHINERIES ET VÉHICULES
(C) RÉORGANISATION PHYSIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX
(D) REMISE À NIVEAU DES CHEMINS DE GRAVIER (E)
REPROFILAGE DES FOSSÉS (F) PAVAGE ENTENTES
PROMOTEURS (G) PISTE CYCLABLE SHEFFORD - ADAMSVILLE
(H) REVÊTEMENT DE LA TOITURE DE LA CASERNE 3 ET (I)
PROJET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Le sujet 5.2 est reporté à une séance subséquente.

2009-01-026

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telles que soumises, les prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2009.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à payer la quote-part de la Ville de Bromont, d'un montant de **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000 \$)**, en quatre (4) versements, pour l'année 2009.

ADOPTÉ

26 JANVIER 2009

2009-01-027

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler la marge de crédit de la Ville de Bromont au montant de **UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska pour l'exercice financier 2009.

ADOPTÉ

2009-01-028

ACHAT DES LOTS 2 929 980 ET 3 444 425 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC DE MADAME MONIQUE PÉPIN (RUE SHEFFORD)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une convention intervenue entre Ville de Bromont et Madame Monique Pépin;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2008-11-553;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à acheter de Madame Monique Pépin les lots 2 929 980 et 3 444 425, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

26 JANVIER 2009

QUE Ville de Bromont achète de Madame Monique Pépin les lots 2 929 980 et 3 444 425, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE cette vente se fera en contrepartie d'une somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** puisqu'elle est liée avec une autre transaction à intervenir entre les parties.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis.

ADOPTÉ

2009-01-029

**VENTE DES LOTS 2 929 510 ET 2 929 536 DU CADASTRE OFFICIEL
DU QUÉBEC À MADAME MONIQUE PÉPIN (RUE SHEFFORD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une convention intervenue entre Ville de Bromont et Madame Monique Pépin;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2008-11-553;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à vendre à Madame Monique Pépin les lots 2 929 510 et 2 929 536, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Madame Monique Pépin les lots 2 929 510 et 2 929 536, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE cette vente se fera en contrepartie d'une somme d'**UN DOLLAR (1 \$)** puisqu'elle est liée avec une autre transaction à intervenir entre les parties.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me André Robitaille, notaire.

26 JANVIER 2009

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2009-01-030

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR DES CONDUITES
D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AINSI QU'UNE BORNE
D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 780 266 DU
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE MONTCALM)**

ATTENDU QUE Messieurs Guy Pridham et Pierre-Denis Leroux sont propriétaires du lot 3 780 266, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie traversent une partie de l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU QUE Ville de Bromont ne possède aucun droit pour la gestion de ces infrastructures municipales sur l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire acquérir les droits inhérents à la gestion de ces infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Messieurs Guy Pridham et Pierre-Denis Leroux une servitude relativement à des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 3 780 266, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent vingt et un mètres carrés et huit dixièmes (121,8 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1429, dossier F493.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

26 JANVIER 2009

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2009-01-031

**ACHAT DU LOT 2 929 954 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC DE
MONSIEUR MARCEL LEGAULT (CHEMIN DE GASPÉ)**

ATTENDU la proposition de Monsieur Marcel Legault de donner à Ville de Bromont le lot 2 929 954, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE le but de cette donation est de préserver les milieux naturels présents sur cet immeuble;

ATTENDU QUE le lot 2 929 954, des susdits cadastre et circonscription foncière, est situé entre le chemin de Gaspé et le lac Bromont, près de son exutoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont achète de Monsieur Marcel Legault le lot 2 929 954, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE cet achat se fera pour une somme d'**UN DOLLAR (1 \$)**.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis.

ADOPTÉ

26 JANVIER 2009

2009-01-032

**AMENDES RELATIVES AU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont a déjà transmis un mémoire à l'effet qu'il s'oppose au type de collecte sélective imposée par la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont a effectué une demande auprès de la ministre de l'environnement afin qu'elle procède à une enquête sur la pertinence de cette méthode de collecte;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne croit pas en la méthode répressive demandée par la MRC;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne reconnaît pas le pouvoir que se donne la MRC de la Haute-Yamaska de réprimer les citoyens d'une ville par ce règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'informer la MRC de la Haute Yamaska qu'elle ne donnera aucune contravention de quelque nature que se soit à ses citoyens pour un projet de collecte auquel elle ne croit pas et qui connaît présentement plusieurs ratés.

ADOPTÉ

2009-01-033

**ÉVALUATION DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procède à chaque année à l'évaluation de ses cadres ;

ATTENDU QUE pour l'année 2009, la majorité des cadres se verront attribuer une charge supplémentaire de travail due aux départs de certains cadres qui ne seront pas remplacés;

26 JANVIER 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder l'augmentation proposée selon la recommandation du directeur général.

ADOPTÉ

2009-01-034

**SOUTIEN DE LA VILLE DE BROMONT À LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU CANCER POUR L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR
LA VIE**

ATTENDU QUE la Société Canadienne du cancer organise l'événement Relais pour la vie au Centre de la nature de Cowansville en 2009 ;

ATTENDU QUE cet événement vise à reconnaître les personnes ayant perdu ou gagné leur lutte contre le cancer ;

ATTENDU QUE les fonds recueillis permettront à la Société canadienne du cancer de financer des projets de recherche prometteurs, d'offrir des services d'information et des programmes de soutien, d'assurer la défense de l'intérêt public en matière de politiques de lutte au cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par le cancer ;

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur PAUL M. ROLLAND s'implique personnellement dans la tenue de cet événement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire également appuyer cette cause ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont appuie la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie qui se tiendra en 2009 au Centre de la nature de Cowansville.

QUE la Ville de Bromont aura un kiosque à sa disposition lors de la tenue de cet événement.

26 JANVIER 2009

D'offrir différents services administratifs et du matériel de papeterie afin d'encourager les participants au Relais pour la vie et d'accroître le taux de participation.

ADOPTÉ

2009-01-035

PROGRAMME DE RETRAIRE PROGRESSIVE

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du programme de retraite progressive ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme de retraite progressive soit mis en vigueur à partir de 2009.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

26 JANVIER 2009

2009-01-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE